Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260225-CM260104-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-CINQ FEVRIER A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026

PRÉSENTS :	JAN Alain, BOUILLON Pascal, LUCAS Eliane, BERNARD Philippe, LANSIAUX-DESREAC Jessie, LE LABOURIER Yolande, ALLORY Rachel, JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, PORCHER Emeric, CHENU Moran, MERCIER Romain, BONENFANT Julien, LEZOUR Manuella.
ABSENTS EXCUSÉS :	ROUILLÉ Allain, GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric), BERTON Jean-Marc (pouvoir ALLORY Rachel), PELLERIN Fanny.
SECRÉTAIRES :	BRILLET Emilie, LEZOUR Manuella

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 17**

Voté à l'unanimité

Délibération n° CM/26-0104

OBJET : BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS PROVISOIRE

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 189 110,01
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	5 958 072,13

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	625 275,41
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	962 709,77

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 017 900,00
En recettes pour un montant de :	171 622,00

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	282 443,40

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	282 443,40

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	6 638 338,50

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260225-CM260104-DE

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2025 en adoptant les comptes et l'affectation de résultats provisoires comme ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.

MAIRIE DE CORSEUL
(Côtes-d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.